



**UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.**

**DE LA SARTHE**

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS  
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00

e-mail : [ud-cgt72@wanadoo.fr](mailto:ud-cgt72@wanadoo.fr)

site-internet : [www.udcgt72.org](http://www.udcgt72.org)

**La crise c'est eux, la solution c'est nous,  
Non à l'austérité !!!**

**8ème exigence anti-crise de la CGT :**

**Créer un pôle financier public et établir  
un mécanisme de crédits à taux réduits**

Le Parlement a donné, mercredi 19 décembre dernier, son feu vert à la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI).

L'Etat et la Caisse des dépôts et consignations seront actionnaires à parité. Les régions seront aussi sollicitées. En échange, elles seront associées à la gouvernance de la Banque. Celle-ci apportera un soutien financier (prêt, garantie et apports en fonds propres) aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire.

Elle devra aussi offrir des services d'accompagnement et à l'innovation et à l'export. Un guichet unique sera créé dans chaque région.

Pour la CGT, la création de cette banque dotée de 42 milliards d'euros sur cinq ans, somme dérisoire compte tenu de l'ampleur des besoins, ne saurait suffire à répondre aux besoins considérables de financement de l'économie.

La CGT propose la création d'un Pôle Public Financier qui s'inscrit dans une démarche plus globale de financement des investissements mais aussi pour permettre à tous d'accéder aux services bancaires et à la sécurisation de l'épargne populaire.

Ce pôle financier public reposerait sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions financières de statut public et semi-public exerçant des missions d'intérêt général.

**Quelques chiffres :**

**65 milliard d'euros** : c'est le besoin de financement des sociétés non financières en 2011.

**1,5 % à 2 %** : c'est l'écart de conditions de crédit pour les PME comparativement aux grands groupes.

**1790 milliards d'euros** : c'est le montant des dépôts dans les banques fin 2011.

**2275 milliards d'euros** : c'est le montant des crédits en cours délivrés par les banques fin 2011.

**LA CRISE ? QUELLE CRISE ?**



# Pôle financier public, une proposition réaliste !

Pour la CGT, ce pôle financier serait placé sous contrôle public et social : responsables des établissements, élus (nationaux et locaux), représentants de la société civile (salariés, associations).

La question du financement étant cruciale pour un autre type de croissance au service du plein emploi solidaire et du développement humain durable, le pôle financier public pourrait jouer un rôle important au service de ces objectifs :

- en répondant aux besoins sociaux fondamentaux comme le logement, la santé, etc. ;
- en finançant des grands projets d'infrastructures, par exemple dans le domaine des transports terrestres notamment ferroviaires ;
- en permettant de financer la relance d'une nouvelle politique industrielle ;
- en soutenant l'aménagement et le développement solidaire des territoires ;
- en soutenant des actions en faveur du développement durable ;
- en présentant une alternative à des montages financiers comme les LBO (Leverage Buy Out) dont l'un des objectifs est la prise de contrôle d'une entreprise dans un but spéculatif.

Ce pôle financier public interviendrait notamment dans les domaines suivants :

- soutien au développement des PME et du tissu économique local ;
- financement du logement social (logement locatif social et accession sociale à la propriété) ;
- politique de la ville ;
- infrastructures de transports ;
- politique industrielle ;
- aide à l'innovation ;
- contribution au financement des collectivités locales.

Outre la création du Pôle Public Financier, la CGT revendique :

1. **Le doublement du plafond du livret A** et la centralisation de la totalité des fonds collectés à la Caisse de Dépôt et de Consignation pour financer le logement social et la politique de la ville.
2. **La réforme du Livret de Développement Durable**, avec un plafond identique au livret A, une centralisation des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations et une affectation au financement de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire.
3. **La création d'un livret épargne/industrie** doté d'avantages fiscaux pour le financement de l'industrie, de l'emploi de la formation professionnelle et de la recherche.

## Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Je souhaite : Téléphone : ..... E-mail : .....

prendre contact Age : ..... Profession : .....

me syndiquer Entreprise (nom et adresse) : .....

Bulletin à renvoyer à l'Union Départementale C.G.T. de la Sarthe – 4 rue d'Arcole  
72000 LE MANS